



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02 41 87 33 36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique
Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6 quai Ceineray – BP33515
44035 Nantes cedex 1

Angers, le 20 septembre 2016

N/Réf : PLU/FL/La Regrippière051115

V/Réf : Affaire suivie par Sandrine BOUHIER

Objet : ZAC multi-sites sur le territoire de la commune de La Regrippière / mise en compatibilité du PLU.

Par courrier en date du 26 juin 2016, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, le projet d'aménagement de 4 zones d'habitation sur le territoire de la commune de LA REGRIPIERE sur les secteurs du Souchais, des Hauts de la Fleurancellerie, du Garage Terrien et de la Guigneraie.

La commune de LA REGRIPIERE est incluse dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées : « Maine Anjou », « Gros Plant du Pays Nantais », « Muscadet », « Muscadet Sèvre et Maine », ainsi que de l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées : « Val de Loire », « Bœuf de Vendée », « Bœuf du Maine », « Jambon de Vendée », « Pâté de Campagne Breton », « Volailles d'Ancenis », « Volailles de Cholet », « Farine de Blé Noir de Bretagne », « Brioche Vendéenne », « Gâche Vendéenne ».

Après étude de cette demande,

- il a bien été noté que ce projet porte sur une superficie totale de 10.44 ha. Les 4 secteurs impactés sont situés en dehors des aires parcellaires des AOC Gros Plant du Pays Nantais, Muscadet et Muscadet Sèvre et Maine.
- Toutefois, la totalité du secteur de La Guigneraie appartient au Domaine viticole des Tilleuls situé à proximité, il est actuellement planté en vigne avec les cépages Chardonnay et Cabernet pour produire des vins IGP Val de Loire. Ces vignes sont en pleine production et bien tenues.
- Les responsables du Domaine des Tilleuls, Mme et M. HOUSSIN nous ont confirmé avoir été informés de ce projet en amont et de ne pas y être hostile. Cependant, comme ils l'ont déjà exprimé à plusieurs reprises, ils veulent être tenus informés de l'avancée des travaux pour prendre toutes les dispositions nécessaires lors du transfert de cette production sur un autre site. Le secteur de La Guigneraie sera le dernier des 4 secteurs ouvert à l'urbanisation.

Aussi, l'INAO n'émet pas d'objection à l'encontre de ce projet.

Pour le Directeur de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

Copie DDTM 44

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire Poitou-Charentes

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr